



Ristourne discriminatoire prime assurance lié au métier

Par **rdaneel**, le **09/05/2008** à **10:26**

Bonjour,
Mon assureur automobile me majore ma prime d'assurance de 93 euros (sur un total de 296 - soit 34, 57%) sous prétexte que je ne suis pas fonctionnaire.
Selon mon point de vue, dans la mesure où celui-ci ne peut démontrer que le risque d'avoir un accident en travaillant dans le privé est majoré par rapport à un salarié du public, la différence de tarif se révèle discriminatoire.
Plus simplement : est-ce légal et si, non, quel sont mes recours ?
Cdlt

Par **jeetendra**, le **09/05/2008** à **13:57**

bonjour, bien que l'assurance automobile soit obligatoire vous n'êtes pas obligé de rester auprès de cet assureur qui augmente sensiblement ses primes, c'est même un motif de résiliation du contrat souscrit, vous n'êtes pas obligé d'accepter cette augmentation sauf si il y a eu un malus auparavant, l'augmentation doit aussi être prévue dans le contrat, cordialement